

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet éolien de Bernay-st Martin -Breuil la Réorte Puyrolland.

De : robert addvc17 <addvc17@gmail.com>

Date : 11/12/2018 09:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Contre ce projet qui défigurera l'environnement, impactera les monuments classés
Méfait pour la santé cause des bruits sonores , très mal évalué.

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique Parc Eolien Bernay Saint Martin Breuil

De : "Boraud, Guillaume" <Guillaume.Boraud@Chubb.com>

Date : 11/12/2018 10:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

A l'heure où nos gouvernants semblent enfin prendre conscience du malaise social et de la fracture qui existe entre les zones urbaines et les zones rurales, l'implantation anarchique de parcs industriels éoliens est un très mauvais signal adressé dans nos campagnes.

Ce n'est pas en se gargarisant de sondages truqués ou habilement orientés par des questions ambiguës que l'on fera accepter aux villageois la destruction de leurs paysages.

Les ruraux refusent en très grande majorité ces machines et ne veulent pas faire les frais de cette folie éolienne.

Ces éoliennes ne servent que des lobbies et des intérêts économiques étrangers et ne sont d'aucune utilité pour lutter contre le réchauffement de la planète.

Arrêtons cette hémorragie financière, prenons le temps de réfléchir sur la Transition Energétique dont nous avons besoin, sur la Transition Energétique qui sera acceptée par les Français (tous les Français et pas seulement par des urbains peu sensibles à la beauté de nos paysages et à la richesse de nos campagnes)

Je suis donc formellement opposé à ce projet et me battraï pour le faire capoter.

Recevez Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes respectueuses salutations.

Guillaume Boraud
9 Route du Marais
17150 St Thomas de Cosnac

| | |
|---|--|
|  Brexit Important Notice |  Brexit PDF |
|---|--|

INFORMATION IMPORTANTE

En préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, Chubb European Group SE (CEG) et ACE Europe Life SE (AEL) envisagent de relocaliser leur siège social, installé jusque-là au Royaume-Uni, en France à compter du 1er janvier 2019. Les entreprises seront régies par le Code des assurances français, seront immatriculées sous les numéros 450 327 374 RCS Nanterre pour CEG et 497 825 539 RCS Nanterre pour AEL. Les deux sociétés seront domiciliées à l'adresse suivante : Tour Carpe Diem, 31, place des Corolles, Esplanade Nord, (92 400) Courbevoie, France. Cette opération est toutefois subordonnée à la satisfaction des obligations réglementaires afférentes à la redomiciliation d'une société européenne (Societas europaea). Dans l'intervalle, CEG et AEL conservent leur siège social au 100 Leadenhall Street, London EC3A 3BP, United Kingdom, continuent à porter les numéros d'immatriculation SE000116 pour CEG et SE000117 pour AEL, et restent soumises aux contrôles de la Prudential Regulation Authority et de la Financial Conduct Authority. Pour en savoir plus sur les changements liés au Brexit et leurs conséquences à votre égard, rendez-vous sur notre site Web à l'adresse www.chubb.com/Brexit

Chubb European Group SE, société immatriculée sous le numéro SE000116 et dont la succursale pour la France est située Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre ; ACE Europe Life SE, société de droit anglais immatriculée sous le numéro SE000117 et dont la succursale pour la France est située Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 497 825 539 R.C.S. Nanterre; chacune étant immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles et sise 100 Leadenhall Street, Londres, EC3A 3BP. Chacune de ces sociétés a reçu l'agrément de la Prudential Regulation Authority et est soumise aux contrôles de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. Des détails complets peuvent être trouvés sur www.fca.org.uk/register Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont des filiales d'une société mère américaine et de Chubb Limited, société cotée au NYSE. Ces deux sociétés font partie du groupe de sociétés Chubb. Par conséquent, Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont soumises à certaines lois et réglementations américaines, outre les restrictions concernant les sanctions adoptées par l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et les Etats qui sont susceptibles de leur interdire d'accorder des garanties ou de payer des sinistres à certains individus ou certaines entités ou à assurer certains types d'activités en rapport avec certains pays et territoires tels que l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord, le Nord Soudan, Cuba et la Crimée.

This email (including any attachments) is intended for the designated recipient(s) only, and may be confidential, non-public, proprietary, and/or protected by the attorney-client or other privilege. Unauthorized reading, distribution, copying or other use of this communication is prohibited and may be unlawful. Receipt by anyone other than the intended recipient(s) should not be deemed a waiver of any privilege or protection. If you are not the intended recipient or if you believe that you have received this email in error, please notify the sender immediately and delete all copies from your computer system without reading, saving, printing, forwarding or using it in any manner. Although it has been checked for viruses and other malicious software ("malware"), we do not warrant, represent or guarantee in any way that this communication is free of malware or potentially damaging defects. All liability for any actual or alleged loss, damage, or injury arising out of or resulting in any way from the receipt, opening or use of this email is expressly disclaimed.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Projet d'un parc éolien sur les communes de Bernay Saint Martin, Breuil La Réorte et Puyrolland
De : Florent Tuleau <florent.tuleau@gmail.com>
Date : 11/12/2018 11:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Le Préfet,

Ce message fait suite à mes remarques sur lesquelles nous avons échangé lors de la permanence de Monsieur BORDRON du samedi 24/11 à Puyrolland.

Je tiens à réaffirmer mon témoignage.

Nous avons déjà subi l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Nachamps (limitrophe de Puyrolland) cette année, nous avons à proximité immédiate de notre propriété (900 m environ) 4 éoliennes qui sont en fonctionnement depuis avril 2018.

Le constat est le suivant :

- nous subissons des nuisances visuelles plus ou moins importantes selon l'orientation du vent et la saison (feuillage...); En hiver par vent d'ouest nous avons pleine vue depuis notre maison sur 4 éoliennes immenses qui donnent le tournis.
- nous subissons des nuisances du à l'effet stroboscopique quand en début de journée à l'automne le soleil bas s'élève à l'Est derrière les éoliennes, notre maison est alors pendant 1h soumis à un stroboscope très désagréable. Nous subissons le même phénomène au printemps.
- plus grave, les nuisances sonores : elles sont bien réelles et nous sommes pourtant à 900 m de la première éolienne. Situés à l'ouest du parc éolien, le plus bruyant pour nous est lors des vents d'est (désormais très fréquents dans notre région) qui nous souffle le bruit des pales et des moteurs. Nous entendons ces nuisances mêmes fenêtres fermées (fenêtres double vitrage récentes). Par vent d'ouest nous entendons surtout le ronronnement permanent des moteurs.

Ces nuisances que nous subissons sont clairement due à une étude d'impacts minimaliste, incomplète et insuffisante qui a été faite et pourtant validée par la préfecture et le commissaire enquêteur de l'époque.

Je vous invite donc, Préfecture et Commissaire Enquêteur à exiger une étude d'impact complète et exhaustive pour le projet dont il est question aujourd'hui.

Nous nous sommes étonnés lors de notre échange avec Monsieur BORDRON, du niveau sonore initial retenu pour l'étude acoustique. Alors que le projet est au milieu des champs sans aucun bruit, le niveau sonore initial avant projet semblait élevé...facile dès lors de dire que les éoliennes ne vont pas apporter beaucoup plus de nuisances sonores... étant donné qu'il y en a en théorie déjà! Il s'agit de s'assurer de la fiabilité des mesures et des hypothèses de départ de l'étude.

Les bridages des éoliennes doivent être exigés lorsque les engins vont nuire au confort actuel des riverains n'en déplaise aux promoteurs....

Cordialement

FTULEAU

